

Fiche de données de sécurité

page: 1/22

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Quirinus

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF SE

67056 Ludwigshafen

GERMANY

Adresse de contact:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Skin Sens. 1A

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Acute 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Globally Harmonized System, EU (GHS) / Système Général Harmonisé, UE (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P260

Ne pas inhaler les brouillards et vapeurs.

P280

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P314

Consulter un médecin en cas de malaise.

P332 + P313

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P391

Recueillir le produit répandu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: flufénacet (ISO), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, suspension concentrée (SC), herbicide

Ingrédients soumis à réglementation

flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

| | |
|--|---|
| Teneur (W/W): 21,39 % Numéro CAS: 142459-58-3 Numéro INDEX: 613-164-00-9 | Acute Tox. 4 (par voie orale) Skin Sens. 1 STOT RE (Système Nerveux Central) 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aiguë: 100 Facteur M - chronique: 100 H302, H317, H373, H400, H410 |
| picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phenoxy]- Teneur (W/W): 4,46 % Numéro CAS: 137641-05-5 | STOT RE (Glande thyroïde, Sang) 2 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aiguë: 1000 Facteur M - chronique: 1000 H373, H400, H410 |
| Résidus (pétrole), fractionnement de reformage catalytique, sulfonés, polymères à base de formaldéhyde, sels de sodium Teneur (W/W): < 5 % Numéro CAS: 68425-94-5 | Eye Dam./Irrit. 2 Aquatic Chronic 3 H319, H412 |
| bronopol (INN) Teneur (W/W): < 0,01 % Numéro CAS: 52-51-7 Numéro-CE: 200-143-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119980938-15 Numéro INDEX: 603-085-00-8 | Acute Tox. 3 (Inhalation - poussière) Acute Tox. 3 (par voie orale) Acute Tox. 4 (par voie cutanée) Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 Facteur M - aiguë: 10 Facteur M - chronique: 10 H318, H315, H312, H335, H301 + H331, H400, H410 <u>Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008</u> Aquatic Chronic 1 Aquatic Acute 1 Facteur M - aiguë: 100 Facteur M - chronique: 10 |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

| | |
|--------------------------------|--|
| Teneur (W/W): < 0,01 % | Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière) |
| Numéro CAS: 2634-33-5 | Acute Tox. 4 (par voie orale) |
| Numéro-CE: 220-120-9 | Skin Irrit. 2 |
| Numéro d'enregistrement REACH: | Eye Dam. 1 |
| 01-2120761540-60 | Skin Sens. 1A |
| Numéro INDEX: 613-088-00-6 | Aquatic Acute 1 |
| | Aquatic Chronic 1 |
| | Facteur M - aiguë: 1 |
| | Facteur M - chronique: 1 |
| | H318, H315, H330, H302, H317, H400, H410 |
| | <u>Les limites de concentrations spécifiques</u> |
| | Skin Sens. 1A: >= 0,036 % |
| | <u>L'estimation de la toxicité aiguë:</u> |
| | par voie orale: 450 mg/kg |
| | Inhalation: 0,21 mg/l |

| 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

| | |
|--------------------------------|--|
| Teneur (W/W): < 0,01 % | Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière) |
| Numéro CAS: 2682-20-4 | Acute Tox. 3 (par voie orale) |
| Numéro-CE: 220-239-6 | Acute Tox. 3 (par voie cutanée) |
| Numéro d'enregistrement REACH: | Skin Corr. 1B |
| 01-2120764690-50 | Eye Dam. 1 |
| Numéro INDEX: 613-326-00-9 | Skin Sens. 1A |
| | Aquatic Acute 1 |
| | Aquatic Chronic 1 |
| | Facteur M - aiguë: 10 |
| | Facteur M - chronique: 1 |
| | H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410 |
| | EUH071 |
| | <u>Les limites de concentrations spécifiques</u> |
| | Skin Sens. 1A: >= 0,0015 % |

| masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Teneur (W/W): < 0,001 %

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2120764691-48

Numéro INDEX: 613-167-00-5

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Acute Tox. 2 (Inhalation - brouillard)

Acute Tox. 2 (par voie cutanée)

Skin Corr. 1C

Eye Dam. 1

Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 100

H301, H317, H314, H310 + H330, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: $\geq 0,0015$ %

Eye Dam./Irrit. 1: $\geq 0,6$ %

Eye Dam./Irrit. 2: $0,06 - < 0,6$ %

Skin Corr./Irrit. 1C: $\geq 0,6$ %

Skin Corr./Irrit. 2: $0,06 - < 0,6$ %

| propane-1,2-diol

Teneur (W/W): < 10 %

Numéro CAS: 57-55-6

Numéro-CE: 200-338-0

Numéro d'enregistrement REACH:

01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

| En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

| Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

| Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

| En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :-5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

| Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------|---|
| État de la matière: | liquide |
| État physique: | liquide |
| Couleur: | brun(e) |
| Odeur: | aromatique(s) |
| Seuil olfactif: | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. |
| Point de fusion: | env. 0 °C |
| | Données se rapportant au solvant |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

| | | |
|---|--|----------------------------------|
| Point d'ébullition: | env. 100 °C | |
| | Données se rapportant au solvant | |
| Inflammabilité: | non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Point d'éclair: | Non inflammable. | (ISO 2719) |
| Température d'auto-inflammation: | env. 493 °C | (DIN EN 14522) |
| Décomposition thermique: | 175 °C, 30 kJ/kg (DSC (OECD 113)) | |
| | (température Onset) | |
| | 275 °C, 250 kJ/kg (DSC (OECD 113)) | |
| | (température Onset) | |
| | Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU. | |
| Valeur du pH: | env. 6 - 8 | |
| | (20 °C) | |
| Viscosité dynamique: | env. 93 mPa.s | (OECD 114) |
| | (20 °C) | |
| Solubilité dans l'eau: | dispersible | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable | |
| Pression de vapeur: | env. 23,4 hPa | |
| | (20 °C) | |
| | Données se rapportant au solvant | |
| Densité: | env. 1,12 g/cm ³ | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| | (20 °C) | |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive (Règlement (CE) N° 440/2008, A.14)

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (Règlement (CE) N° 440/2008, A.21)

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Vitesse d'évaporation:
non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Faiblement toxique après ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 5,19 mg/l

Test réalisé avec un aérosol.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire. Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

Etude in vitro: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

*Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: A une action sensibilisante pour la peau dans les tests sur animaux. (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées.

*Données relatives à : picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophényl)-6-[3-
(trifluorométhyl)phenoxy]-*

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

En cas d'exposition répétée, la substance peut endommager des organes spécifiques. Glande thyroïde endommage les cellules sanguines

Données relatives à : masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3: 1)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données relatives à : bronopol (INN)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 48,8 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 32,2 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,00169 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

NOEC 0,00032 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Données relatives à :picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phenoxy]-

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) > 0,1 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OECD Guideline 236)

NOEC (95 j) 0,0064 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Données relatives à :picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophenyl)-6-[3-(trifluorométhyl)phenoxy]-

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 0,00706 mg/l, *Daphnia magna*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

*Données relatives à :flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à :picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophényl)-6-[3-
(trifluorométhyl)phenoxy]-*

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 71

Ne s'accumule pas dans les organismes.

*Données relatives à :picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophényl)-6-[3-
(trifluorométhyl)phenoxy]-*

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): 617 (28 j), Lepomis macrochirus

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :flufénacet (ISO); N-(4-fluorophényl)-N-isopropyl-2-(5-trifluorométhyl-
[1,3,4]thiadiazol-2-yloxy)acétamide*

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

*Données relatives à :picolinafen (ISO); 2-Pyridinecarboxamide, N-(4-fluorophényl)-6-[3-
(trifluorométhyl)phenoxy]-*

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

Nations unies:

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFÉNACET,
PICOLINAFEN)

Classe(s) de danger pour le

9, EHSM

transport:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFÉNACET, PICOLINAFEN)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN3082
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFÉNACET, PICOLINAFEN)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM
Groupe d'emballage: III
Dangers pour l'environnement: oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
Nom d'expédition des: MATIERE

Sea transport

IMDG

UN number or ID number: UN 3082
UN proper shipping: ENVIRONMENTAL

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

| | | | |
|--|--|-------------------------------|--|
| Nations unies: | DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFÉNACET, PICOLINAFEN) | name: | LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUFENACET, PICOLINAFEN) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM | Transport hazard class(es): | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui Polluant marin: OUI | Environmental hazards: | yes Marine pollutant: YES |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | EmS: F-A; S-F | Special precautions for user: | EmS: F-A; S-F |

Transport aérien

Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

| | | | |
|--|--|-------------------------------|--|
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 3082 | UN number or ID number: | UN 3082 |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUFÉNACET, PICOLINAFEN) | UN proper shipping name: | ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUFENACET, PICOLINAFEN) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 9, EHSM | Transport hazard class(es): | 9, EHSM |
| Groupe d'emballage: | III | Packing group: | III |
| Dangers pour l'environnement: | oui | Environmental hazards: | yes |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu | Special precautions for user: | None known |

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3, 75

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9, 65, 66, 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Equipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur,...)

Protection de l'opérateur et du travailleur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Application avec un pulvérisateur à rampe, pulvérisation vers le bas.

Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :

- Gants en nitrile EN NF ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523- 1+A1 (type A)
- EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1- un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement.
- Lunettes ou écran facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3) pendant la phase de préparation / chargement.

Pendant l'application

Application avec un tracteur à cabine :

- Gants en nitrile EN NF ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker à l'extérieur de la cabine.
- EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

Application avec un tracteur sans cabine

- Gants en nitrile EN NF ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065

Protection du travailleur : EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et en cas de contact avec la culture traitée des gants en nitrile EN NF ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)

Délai de rentrée : 48 heures

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 40°C.

Protection des personnes présentes et des résidents: Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisateur et l'espace susceptible d'être fréquenté par des personnes présentes ou des résidents

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé pour une application avant BBCH 20.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure à 45% pour une application après BBCH 20.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPE8 Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|--|
| Skin Sens. | sensibilisation de la peau |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| Eye Dam./Irrit. | Lésions oculaires graves / irritation oculaire |
| Skin Irrit. | Irritation de la peau |
| Eye Dam. | Des lésions oculaires graves |
| STOT SE | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) |
| Skin Corr. | Corrosion cutanée |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H301 + H331 | Toxique par ingestion ou par inhalation. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 25.09.2024

Version: 7.0

Date / Version précédente: 07.06.2023

Version précédente: 6.0

Produit: **Quirinus**

(ID Nr. 30630198/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 11.10.2024

| | |
|-------------|--|
| H301 + H311 | Toxique par ingestion ou par contact cutané. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H310 + H330 | Mortel par contact cutané ou par inhalation. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.